

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
SÉANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023
AB/NC

Objet: Vente de ferraille à l'entreprise DEL

N° : DCM2023/007

PUBLIÉE LE : 07/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 30 janvier à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par 23 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Lætitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Carole DELAMARCHE Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ÉTIENNE.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT,

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY.

Messieurs:

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD,

Edmond GUILLERY qui donne pouvoir à Jérôme LEFEVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Madame et Messieurs :

Benoit REYRE, Laila AHADDAR, Jean-Benoît JANNOT.

ABSENTE :

Madame : Jessica LEROY.

Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Ville de COMMERCY vendra de la ferraille entreposée au Centre Technique Municipal à l'entreprise DEL de CHAUVONCOURT au cours de l'année 2023 ; celle-ci sera vendue en fonction du prix du marché.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à vendre la ferraille entreposée au Centre Technique Municipal à l'entreprise DEL de CHAUVONCOURT selon le prix du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à vendre la ferraille entreposée au Centre Technique Municipal à l'entreprise DEL de CHAUVONCOURT selon le prix du marché.

Le Maire
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Affiché le

ID : 055-215501222-20230202-2023_007-DE